

Date de publication : 1er octobre 2024

Séance du 19 septembre 2024

Date de convocation : 4 septembre 2024
Date d'affichage : 4 septembre 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LE BOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Bernadette VITALE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations de :

Catherine SERRA donne procuration à Josianne MAURIN, Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Samantha KHALIZOFF donne procuration à Mariane DOMEIZEL, Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Luc BOREL, Jean-Paul GROUILLER donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emma LEON, Josiane PANATTONI, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON

Monsieur Nicolas SALERNO est nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-085
Budget Général 2024 - Décision modificative n°1 - Concernant le budget GEMAPI**

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2024-043 du 10 avril 2024 d'adoption du budget primitif 2024 pour le budget général de COTELUB ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget général, particulièrement pour abonder le budget annexe GEMAPI nouvellement créé.

Ainsi en recette comme en dépense, en fonctionnement comme en investissement, l'ensemble des lignes affectées à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et à la prévention des inondations sont retirées pour être transférées au budget annexe GEMAPI.

Ces mouvements ne concernent ni les résultats affectés, ni le FCTVA qui ne peuvent être transférées. Les lignes relatives à la masse salariale ne sont pas non plus transférées, un remboursement du budget annexe vers le budget général sera opéré pour compenser ce coût.

La totalité des mouvements budgétaires sont détaillés en annexe.

Après avoir rappelé que le budget primitif est un acte de prévision, voté au niveau du chapitre globalisé en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver la décision modificative n°1 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- De dire que l'équilibre global du budget, après décision modificative n°1, s'établit ainsi :

	BP 2024	DM N°1	BP + DM
Dépenses de fonctionnement	20 999 535,17 €	-72 118,16 €	20 927 417,01 €
Recettes de fonctionnement	20 999 535,17 €	-72 118,16 €	20 927 417,01 €
Dépenses d'investissement	9 336 438,01 €	0 €	9 336 438,01 €
Recette d'investissement	9 336 438,01 €	0 €	9 336 438,01 €

- De l'autoriser à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **Approuve** la décision modificative n°1 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- **Dit** que l'équilibre global du budget, après décision modificative n°1, s'établit ainsi :

	BP 2024	DM N°1	BP + DM
Dépenses de fonctionnement	20 999 535,17 €	-72 118,16 €	20 927 417,01 €
Recettes de fonctionnement	20 999 535,17 €	-72 118,16 €	20 927 417,01 €
Dépenses d'investissement	9 336 438,01 €	0 €	9 336 438,01 €
Recette d'investissement	9 336 438,01 €	0 €	9 336 438,01 €

- **Autorise** Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nicolas SALERNO
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

